

demandent qu'une toilette modeste conforme à la condition de chacun, et que tout étalage d'un luxe inutile, alors même que l'état de fortune le permet, est contraire à l'humilité, qui doit être la disposition principale du chrétien dans la sainte communion. »

Ces paroles épiscopales peuvent être appliquées à toute communion ; elles devraient surtout être méditées de ces parents peu raisonnables qui croient ne pouvoir mieux préparer leurs enfants au plus grand jour de leur vie, qu'en leur parlant de toilette et de vanité et les transforment, en quelque sorte, en poupées vivantes. Quoi de beau plus pour un enfant de la première communion, qu'une modeste simplicité qui laisse l'âme à tout son recueillement et à l'union affectueuse avec son Dieu !

* * *

Tous les jours depuis le commencement de ce mois les pèlerinages se succèdent à Notre-Dame de Bonsecours. Mardi dernier a eu lieu celui des élèves du petit Séminaire de Montréal. M. le Grand Vicaire Maréchal a dit la sainte messe et adressé une très touchante allocution.

* * *

L'hôpital Notre Dame et l'Asile Nazareth ont eu la semaine dernière leur Triduum à l'occasion de l'introduction de la cause de béatification de la Vénérable Mère d'Youville.

* * *

Mgr l'archevêque de Montréal a donné la confirmation et chanté la messe au collège du Mont St-Louis dimanche dernier. C'a été l'occasion d'une belle fête. Cette institution des Frères des écoles chrétiennes est sans contredit une des mieux dirigées et des plus importantes de tout le Canada.

CONSULTATION

Est-il vrai que le prêtre qui célèbre la messe peut séparer les mains pendant la conclusion des Oraisons, et profiter de ce temps pour observer dans le missel ce qu'il doit réciter ensuite ?

La réponse se trouve dans le texte même des Rubriques générales du missel, (tit. V. de oratione, No 1) : *cum (célébrans) dicit : Per Dominum nostrum jungit manus, easque junctas tenet usque ad finem. Si aliter concluditur oratio, qui tecum vel qui vivis, cum dicit : in veritate, jungit manus.* Ainsi le célébrant doit tenir les mains jointes jusqu'à la fin de la conclusion ; la pratique contraire est donc un abus expressément condamné par une règle liturgique.